CHARTE DE BONNE CONDUITE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX DE LA VILLE D'AMBERT

Bienvenue sur nos réseaux sociaux!

Cette charte a été rédigée afin que nos pages et comptes sur les réseaux sociaux soient des lieux d'échange plaisants, respectueux et ouverts à tous. Si les règles énoncées ci-dessous sont respectées, tout commentaire ou contenu est le bienvenu.

En revanche, si les modérateurs (personnes dont le rôle et d'animer la Page et de gérer les contenus) estiment qu'une publication est non conforme aux bons usages d'internet, à la loi française ou à cette charte de bonne conduite, ils se réservent le droit de masquer ou de supprimer le contenu sans préavis.

Nous vous remercions donc de bien vouloir tenir compte des conseils suivants lorsque vous publiez un contenu sur :

- . la page Facebook Ville d'Ambert,
- . le compte Twitter @villeambert,
- . le compte Instagram @villeambert.

/// Règles de bonne conduite

- 1. Soignez votre langage, exprimez-vous dans un français clair et évitez les jargons, argots et autres langages SMS.
- 2. Évitez les commentaires et contenus répétitifs ou la multiplication de publications identiques qui peuvent être détectés et supprimés par le réseau social lui-même. De plus, sachez que la publication répétée du même contenu n'augmente pas son impact.
- 3. Évitez les commentaires sans lien avec la publication : ils entrainent une dévalorisation de la conversation. Se concentrer sur le thème de la discussion en cours permet des échanges évolutifs et constructifs.
- 4. Exprimez-vous poliment, les insultes ou autres attaques personnelles ne sont pas tolérées.
- 5. Ne cherchez pas le conflit : les règlements de compte, provocations ou acharnements sur une même personne ne sont pas tolérés, même en l'absence d'insulte.
- 6. Évitez de communiquer des informations relatives à votre vie privée (mail, téléphone, adresse, famille...) ou celles concernant un tiers sans son accord.
- 7. Évitez d'écrire l'intégralité de votre message en majuscules. LES MAJUSCULES DONNENT L'IMPRESSION DE CRIER!

CE QUE VOUS NE DIRIEZ PAS AU COURS D'UNE CONVERSATION RÉELLE, NE L'ÉCRIVEZ PAS NON PLUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.

/// Interdictions légales

- 1. La publicité et le prosélytisme : annoncer un évènement est possible mais en aucun cas vous ne pouvez mettre en avant une marque, un parti politique, une liste candidate à un scrutin ou une religion.
- 2. Les commentaires racistes, xénophobes, pornographiques, sexistes et les incitations à la haine ou à la violence.
- 3. L'usurpation d'identité et l'utilisation de comptes multiples ne sont pas tolérées.

Le respect de ces principes n'a pas vocation à restreindre vos interactions avec nos contenus sur les réseaux sociaux. Il vise plutôt à garantir un cadre agréable qui permette justement à chacun d'échanger dans les meilleures conditions.

Merci de nous avoir lu jusqu'ici. À bientôt pour vous informer et échanger!